



Monsieur le directeur général,

Si la grève des agents de la DGFIP du 29 janvier s'est naturellement inscrite dans la journée d'action interprofessionnelle décidée par les huit organisations syndicales nationales, elle revêt toutefois des caractéristiques propres à notre administration. Les très forts résultats de cette grève, tous services et toutes catégories confondus en témoignent.

Depuis déjà de nombreuses années, dans le cadre des deux anciennes administrations, puis après la constitution de la DGFIP, les organisations syndicales ont fréquemment fait connaître les aspirations et les revendications des agents, sans la plupart du temps être entendus par les responsables politiques et administratifs auxquels elles s'adressaient.

Le 29 janvier 2009 les agents, à l'appel de leurs organisations syndicales, se sont majoritairement engagés dans l'action pour exiger enfin des réponses rapides et favorables à leurs revendications.

La situation de crise que connaît le pays appelle des réponses politiques nouvelles. La place et le rôle qu'occupe la DGFIP au sein de l'Etat lui confèrent des responsabilités particulières dans ce contexte. Les conceptions de l'évolution de ses missions, de son organisation et du rôle de ses agents doivent être revues afin de répondre aux attentes de la société, des citoyens et des agents, durement frappés par la crise.

Les organisations syndicales de la DGFIP vous demandent donc d'ouvrir des discussions, dans un délai rapide, sur la base des revendications défendues par les agents autour des questions de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, des garanties collectives et des réformes en cours.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le directeur général, nos salutations distinguées.

le 17 février 2009